

ASSOCIATION SPORTIVE - BILAN 2017-2018

Suite aux différents calendriers serrés de fin d'année avec de nombreux déplacements d'enseignants en championnats ou sur divers projets, aucune AG de fin d'année n'a été faite.

Celle ci sera reportée en début d'année et le bilan introduira l'AG de l'année 2018-2019

Questions en suspend de décision et soumise au vote de l'AG de rentrée

Il reste en suspend la question de **participation des familles pour les déplacements des activités non encadrées par l'AS.**

L'équipe enseignante souhaiterait que l'AS ne prenne pas à sa charge ces déplacements onéreux sur des championnats encadrés par des clubs ; sans pour autant pénaliser les élèves qui souhaitent faire de la compétition UNSS dans leurs spécialités, et pour leur permettre de compléter leurs parcours de formation en accédant aux points d'option par le biais de l'UNSS.

Le CA décide de participer aux championnats de France en aidant l'AS par un forfait de 700€ et cela dans tous les cas !

La question des déplacements d'élèves encadrés par les clubs reste à envisager peut-être avec un plafond de participation pour les déplacements très chers (exemple : sur plusieurs jours et avec déplacement en avion, en 2019, les championnats de France d'escrime seront en Guadeloupe)

Les élèves représentent cependant le lycée et contribuent à la bonne image de celui-ci comme avec les élèves championnes de France cette année en Tir sportif.

Cela reste à décider et à être voté en AG d'AS.

La place des Jeunes officiels aux championnats de France

Nous tenons à souligner **l'importante de l'axe de formation pour les élèves jeunes officiels lors des différentes compétitions** qui ne pourraient avoir lieu sans eux.

En effet, lors d'un championnat de quelconque niveau, les élèves juges et jeunes officiels sont observés et acquièrent des compétences d'organisation, d'observation et d'arbitrage importantes. Lors de ces différents championnats, ceux-ci acquièrent des pastilles de jeunes officiels, de niveau district, de niveau départemental, de niveau académique ou de niveau national.

Pour être inscrite, une équipe en championnat doit amener pour la compétition un jeune officiel ou plusieurs).

Lors d'un championnat de France, l'équipe ne peut être inscrite sans jeune officiel de niveau académique. Sauf cas exceptionnel, un Jeune officiel (JO) peut appartenir à un autre établissement, comme cela a été le cas en Tir sportif cette année.

Lors de son championnat et **en fonction de son niveau de pratique**, le juge décroche ou non une pastille nationale qui atteste de compétences de jugement ou d'arbitrage.

Cette **pastille nationale et ce diplôme** permettent à l'élève de bénéficier de 16/16 sur la partie pratique de l'option EPS, coefficient 2 au baccalauréat. Celui-ci devra alors passer un oral sur 4 points dans cette activité en terminale pour compléter sa note sur 20.

Cette pastille ne peut servir pour le bac, qu'en ayant été acquise en classe de seconde et de première, et donc participe bien à un parcours de formation du lycéen.

Nous ajouterons que cette expérience de jeune officiel peut être notée dans une **lettre de motivation ou dans un CV**. Celle-ci montre l'intérêt et la prise d'initiative au sein du milieu associatif et en termes de bénévolat. Cette expérience est une richesse pour les jeunes et leur développement personnel.

Chaque compétition et chaque déplacement en championnat de France nous permet de valider des élèves pour l'option en EPS et de répondre à cet axe de formation important.

Notre AG de rentrée se déroulera fin septembre 2018.

Mme ROBERT

Secrétaire d'AS